

AVIS

Elections communales du 11 juin 2023

A l'occasion des élections communales du 11 juin 2023, les listes électorales provisoirement arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins 55 jours avant le jour du scrutin sont déposées à l'inspection du public du 54^e au 47^e jour avant le jour du scrutin, donc du 18 avril au 25 avril 2023 inclus.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 47^e jour avant le scrutin au plus tard, à savoir le 25 avril 2023.

Tout citoyen peut produire, jusqu'au 47^e jour avant le jour du scrutin au plus tard, à savoir le 25 avril 2023, contre récépissé, les titres de ceux, qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Manternach, le 17 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Bourgmestre
(Jean-Pierre HOFFMANN) Le Secrétaire
(Guy ROSEN)

